

Chaires de Professeur Junior : Etat des Lieux

S. Retailleau

V. Benzaken VPA – RH

S. Megherbi Chargé de mission EC&E

Plan

- I. Campagne 2021: recrutement
- II. Processus pérenne : identification des priorités et remontée des demandes
- III. Processus pérenne :évaluation

I. CPJ : Notifications

1-OMICS-SANTÉ : Métabolomique, microbiome, exposome, épidémiologie, biostatistiques,
Thématique scientifique : Epidémiologie moléculaire et exposome interne (Médecine)

2- InvaPact : **engagement AXA chaire** - Invasions biologiques, économétrie , biodiversité,
analyses statistiques, modélisation (Sciences)

3- QUANTPhy : Informatique Quantique- Informatique quantique - Thématique scientifique
langages de programmation quantiques - modèles formels, calculs, et incarnation de la «
quantité » du monde physique – développement matériel (hardware) . (Sciences)

4- MOOD-COG : Symptômes Cognitifs dans les Troubles De L'humeur : Innovation par le
Ciblage de la Synapse Tripartite. *Dépression, Cognition, Recherche* (Pharmacie)

5- TALBioinfo : Analyse et intégration de données biomédicales à partir de textes .
(Sciences)

6- PIGrann : Physic-Informed Graph Neural Networks (Physique/IA) . (Sciences)

Au périmètre complet 1 de CentraleSupélec, 1 de l'ENS Paris-Saclay), 1 de l'UEVE et 1 de l'UVSQ et 1
INRAE

L'arrêté du 17 décembre notifie que

l'ANR environne chaque CPJ avec 200 K€

Le CNRS est partenaire du CPJ TalBioinfo

I. CPJ : composition des commissions de recrutement - décret

- 6 à 10 membres (8 membres)
- est constituée de personnes de rang égal à celui de l'emploi susceptible d'être occupé après titularisation donc PR et assimilés
- composée, pour moitié au moins, d'enseignants-chercheurs et de personnels assimilés **extérieurs à l'établissement** dans lequel le recrutement est ouvert,
- dont au moins une personne de nationalité étrangère exerçant ses activités professionnelles à l'étranger.
- Cette commission comporte au moins 40 % de membres du même sexe, sauf dérogation ministérielle.

Membres extérieurs à l'établissement : enseignants-chercheurs et assimilés qui n'ont pas la qualité d'électeur pour les élections au conseil d'administration

(les EC employés par l'Upsaclay, les EC de l' ENS, CS, Agro, IOGS, UVSQ, UEVE, ainsi que les chercheurs rattachés à un laboratoire dont l'Université Paris-Saclay est tutelle ou conventionné avec l'Upsaclay sont internes).

I. CPJ : composition des commissions de recrutement : principes au périmètre « employeur »

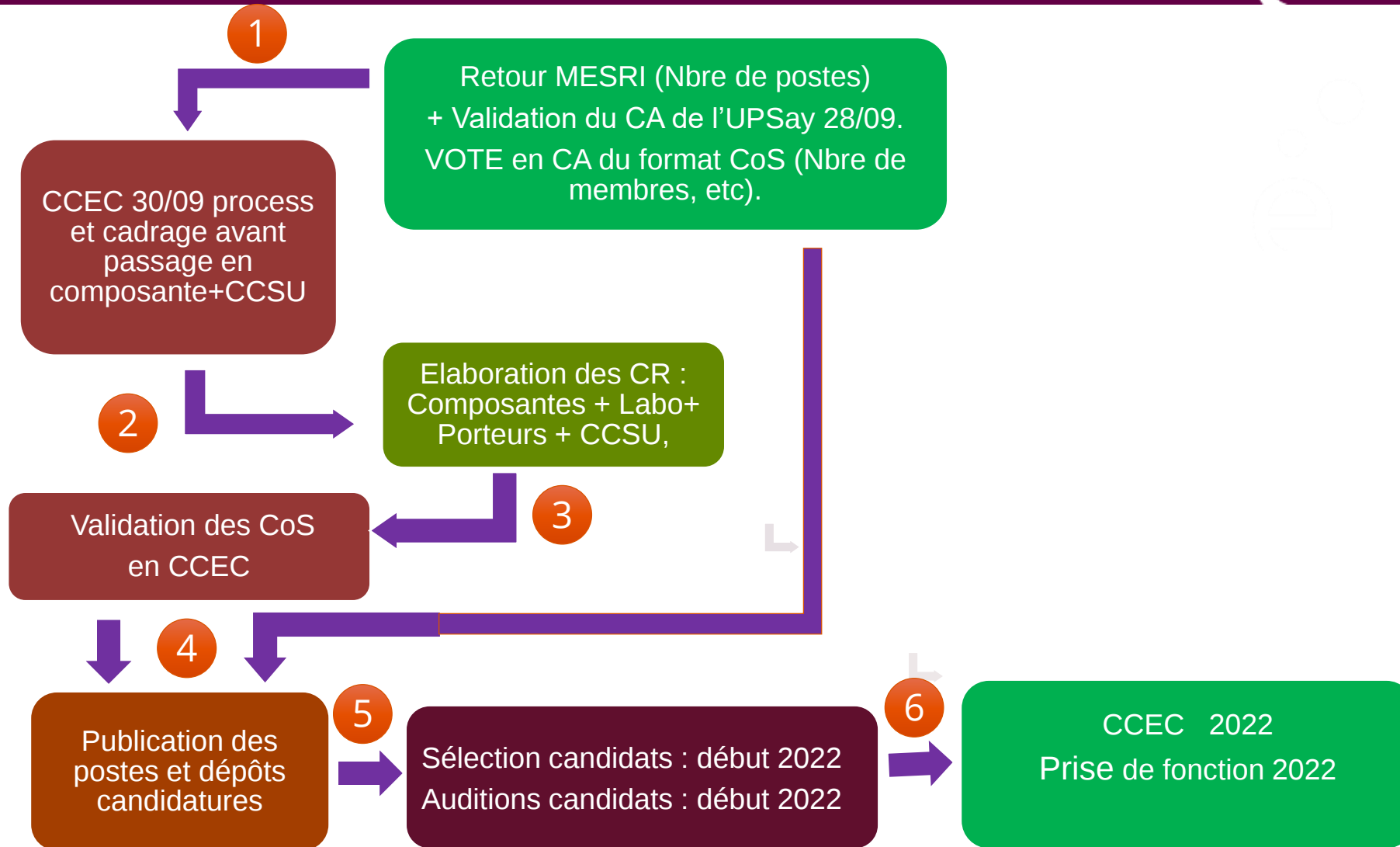
- S'assurer d'une composition conforme à la réglementation
- Travailler dans la collégialité et la transparence : CCUPS, les composantes, et la CCEC
- Le GT-CoS de la CCEC vérifie la conformité des CoS CPJ comme pour la session synchronisée des EC PR,
- Les noms proposés sont validés, ensuite, en CCEC comme pour les autres concours

I. CPJ : composition des commissions de recrutement (fin)

- le porteur/expert du projet CPJ ne siège pas dans la commission, mais pourrait être invité en amont des travaux de la commission.
- un représentant des aspects formations siège dans la commission
- les DU ne siègent pas dans la commission

CPJ : Déroulement du processus par étape

Campagne 2021-2022



I. Publication des avis de recrutement

Un avis précise :

- l'intitulé du contrat et du poste concerné,
- le corps dans lequel l'intéressé a vocation à être titularisé,
- la nature et l'objet du projet de recherche et d'enseignement proposé et le montant du financement associé,
- la durée prévisible du projet,
- les conditions requises de la part des candidats, le contenu du dossier de candidature tel que défini par l'arrêté mentionné à l'article 7 du présent décret,
- les modalités d'organisation des auditions
- la date limite de dépôt des candidatures et, le cas échéant,
- le nom de l'établissement public partenaire principalement chargé de l'exécution du contrat.

I. Avis de recrutement

- Mentionne que seuls seront convoqués à l'audition les candidats préalablement sélectionnés sur dossier par la commission de sélection mentionnée à l'article 9.
- Est publié au moins un mois avant la date limite de dépôt des candidatures sur le site internet dont dispose l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir, sur le site internet de chaque établissement public partenaire de celui-ci et sur le site Euraxess de la Commission européenne et tout autre mode de publicité.
- Préalablement à l'ouverture du recrutement, l'autorité compétente pour organiser les opérations de recrutement décide s'il y a lieu de recourir à une ou plusieurs mises en situation et en définit les modalités.
- Ces modalités prennent une forme identique pour l'ensemble des candidats à un même poste, sont indiquées dans l'avis de recrutement.

I. La contractualisation du CPJ

Outre sa date d'effet et la définition du poste occupé, le contrat précise:

1. La dénomination des fonctions exercées, celle de l'unité de recherche ou de la composante d'affectation, ainsi que celle du corps dans lequel l'agent a vocation à être titularisé;
2. La durée du contrat;
3. L'intitulé précis du projet de recherche et d'enseignement retenu qui fait l'objet de la convention de recherche et d'enseignement (article 16)
4. Les moyens garantis par l'autorité de recrutement pour la réalisation de ce projet de recherche et d'enseignement;
5. **Le nom et la qualité de la personne désignée en qualité de référent scientifique;**
6. Le montant de la rémunération brute mensuelle;
7. Les obligations de service d'enseignement et les objectifs à atteindre en matière de recherche;
8. Le cas échéant, les conditions particulières d'exercice de l'emploi de l'agent, notamment lorsque tout ou partie du projet de recherche et d'enseignement se déroule au sein d'un établissement partenaire.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de signature du contrat, la convention de recherche et d'enseignement prévue à l'article 16 est annexée au contrat.

II. Processus pérenne : identification des priorités

Les CPJ constituent un des leviers de la conférence-RH

II Conf-RH : Rappel

- Le périmètre : Université Paris-Saclay
- La « Conférence RH » est un processus annuel
- orchestrer et décider annuellement de priorités de postes d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de soutien à la recherche sur une base de :
 1. L'équivalent de **10% des postes de départs en retraite** d'agents titulaires, EC/E, C ou BIATSS, de leur établissement ;
 2. Nouveaux financements, obtenus grâce au concours ou à la qualité de l'établissement expérimental (IDEX, SFRI, IDEES, autres)
 3. Autres dispositifs (LPR) : **CPJ suivant décision des CAs**

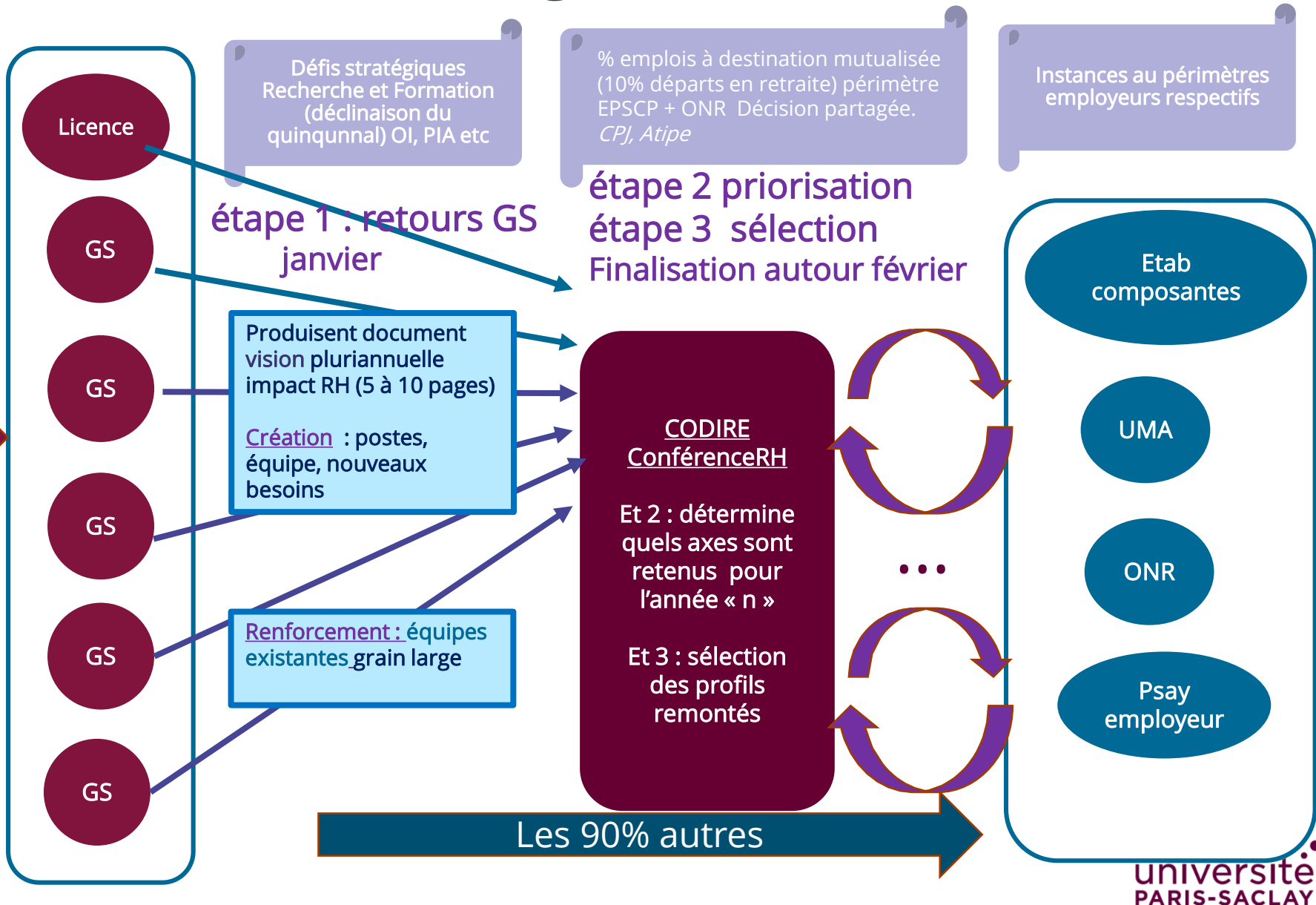
Ces postes (et la masse salariale associée) restent à 100% dans l'établissement d'origine qui pilote le recrutement, l'affectation et l'évolution de carrière des personnes recrutées.

Ces ressources, sont affectées dans un laboratoire, une équipe de formation, un service

Elles ne sont pas affectées aux GS, Instituts, EUPS

Elles contribuent aux activités des entités de coordination de l'Université (GS, Institut, EUPS et double diplôme 1er cycle).

II. Le schéma global



II. Etape 3 : CodirE

- Le CodirE sélectionne les projets
- Chaque établissement transmet ses demandes
- Un chapeau global est porté par la présidence de l'Université Paris-Saclay

III. Process pérenne : Evaluation

- L'impact des CPJ sera évalué au bout de 2 ans avec le suivi du référent scientifique :
 - intégration dans les équipes
 - résultats en accord avec le contrat
 - apport à l'équipe, laboratoire, université